

Réunion du conseil d'administration de l'association A3Gym

11 juin 2010 – 19 h – Salle de la gare routière

Présents :

Henoch CHAUVREAU, représentant la mairie et adjoint aux sports,
Maia Christina EMERIT,
Manuela GEORGET, trésorière,
et **Laurent FLAMENT**, président.

Excusées :

Sophie PAULMIER,
Alexandrine CAILLÈRE,
Traci FABRE,
Marie-Noëlle SACRE,
Laure LEGRIX, secrétaire.

Les VOTES du BUDGET PRÉVISIONNEL et du RÈGLEMENT INTÉRIEUR ont été réalisés par mail, après ce CA, pour avoir le quorum : 5 votes exprimés sur 8 membres, tous les votes ont approuvé le budget et le règlement.

Bilan saison 2009-2010

Bilan sportif

Sans publicité particulière, l'activité a permis à une trentaine d'enfants de pratiquer la gymnastique. Très peu d'entre eux ont abandonné. Malgré une situation où les enfants ont une séance tous les quinze jours (deux groupes d'âge), l'assiduité a été bonne.

Manolita Caingnard a fait l'unanimité durant toute cette saison, tant du point de vue des enfants que de celui des parents.

Bilan donc très positif.

Point sur la création de l'association

Depuis l'Assemblée générale de décembre, les statuts ont été déposés, les différentes déclarations faites (Urssaf et Insee).

Il reste :

- La création d'un compte bancaire : un budget prévisionnel est nécessaire. Ce CA vote ce projet de budget et l'ouverture du compte pourra être faite.
- L'obtention d'un agrément ministériel pour pouvoir prétendre à des subventions : pour obtenir cet agrément, il faut avoir adhéré à une fédération française. Cela ne sera possible qu'à la fin du mois d'août pour la saison 2010-2011.

Rencontre avec le comité régional de la fédération française de gymnastique

La fédération et le président d'A3Gym se sont rencontrés au siège régional à Poitiers en mai dernier.

Les principaux faits :

- La garantie de disposer d'un entraîneur de la fédération pour les deux prochaines années en contrepartie d'une participation financière et d'une adhésion à la fédération.
- La proposition d'inscrire aux formations jeunes et adultes pour assurer d'une part la baby-gym et d'autre part la gymnastique sportive pour enfant. Cette deuxième formation est diplômante.
- Le détail d'un budget prévisionnel dans le cas d'une adhésion à la fédération (voir plus bas).
- La possibilité d'achat de matériel à des tarifs préférentiels voire de matériel d'occasion.

La rencontre a permis d'engager une relation claire et constructive entre la fédération et A3Gym.

Saison 2010-2011

Budget prévisionnel annuel

Un budget est présenté par le président. **Il est annexé à ce compte-rendu.**
Ce budget s'appuie sur les éléments transmis par la fédération française de gymnastique.

Voici les éléments fournis par la fédération :

De manière générale sur le budget, il est conseillé de fixer une cotisation par enfant stable d'une saison à l'autre. Ceci implique de partir sur les bases d'un fonctionnement courant et non exceptionnellement bas la première année.

- **120 euros** : cotisation obligatoire générale nationale FFG comprenant
 - Assurance responsabilité civile du club (mais pas les assurances individuelles)
 - Brochure générale de la FFG "*Règlements techniques*"
- **140 euros** : cotisation obligatoire régionale incluant
 - les droits SACEM (pour les musiques au sol) - *nous ne sommes pas concernés mais ne peuvent pas être ôtés*
 - Cette cotisation ne sera pas due pour la première saison
- **259,60 euros** : 3 x 37,45 de licences compétitions pour les membres du bureau (obligatoirement ainsi) + 5 x 29,45 de licences non compétitives pour les autres membres du CA (optionnelles celles-ci mais permettant une intervention possible sous assurance de ces derniers). Ces licences incluent l'assurance individuel et l'information par la FFG
- **1 472,50 euros** : 50 x 29,45 de licences non compétitives pour 50 enfants pratiquants y compris assurance individuelle dont accident / responsabilité civile
- **500 euros** : pour une formation d'un jeune (au moins 16 ans) afin de devenir initiateur gymnique (diplômant). Le stage dure 9 jours, 4 au niveau département à l'automne, 5 au niveau régional au printemps. Les frais comprennent les frais pédagogiques, l'hébergement et la restauration.
- **200 euros** : 2 x 100 euros pour former deux parents à la baby-gym (3-5 ans) sans diplôme mais en capacité à prendre ne charge seuls cette animation. Formation sur deux week-end.
- **1 050 euros** : 70 heures à 15 euros pour payer l'animateur à la FFG (Manolita), la base étant 2 heures par semaine pour 35 semaines de cours.
- **TOTAL FFG 3 741,10 euros / saison**

Les seules dépenses fédérales coutent déjà 3 741 euros / saison. Il faut ajouter à cela d'autres dépenses inhérentes à la vie associative comme les frais administratifs ou l'achat de petit ou gros matériel.

Après discussion, les recettes doivent être calculées sur la base de 40 gymnastes en 2010-2011 (un seul animateur donc 20 enfants par séance). De même, **les discussions concluent à une cotisation de 100 euros par gymnaste sans dégressivité** suivant le nombre d'enfants par famille (cette situation figurait dans la proposition présentée en conseil d'administration).

Règlement intérieur

Le président présente un projet de règlement intérieur aux membres présents.
Ce règlement est adopté par mail.

Le président,

Laurent Flament